

-----

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2023/148**

**FINANCES LOCALES (7.6)**

**Adoption du rapport de la Commission  
Locale d'Evaluation des Charges  
Transférées (CLECT) dans le cadre  
du transfert de la piscine**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le sept novembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,  
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,  
M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,  
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE,  
M. DELVA,  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND,  
Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,  
Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DELVA
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

**ABSENT :**

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu l'article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts, qui prévoit la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT), entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, à l'exclusion de ceux mentionnés au 5 du I de l'article 1379-0 bis, et les communes membres ;

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant que cette commission est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Considérant la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) en date du 30 juin 2023 ;

Considérant le vote à l'unanimité des membres présents de la CLECT du rapport relatif au transfert de charges concernant le transfert de la piscine d'HAZEBROUCK à l'intercommunalité et ce à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que conformément à l'article 1609 nonies C, le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission ;

L'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les conditions de majorité requise (soit deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale, soit plus de la moitié des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population totale) ;

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'approuver et d'adopter le rapport rendu par la CLECT, réunie le 30 juin 2023, concernant les transferts de charges liées au transfert de la piscine d'HAZEBROUCK à la CCFI.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

  
Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,  
  
**Valentin BELLEVAL**

  
Le Secrétaire de séance,  
  
**Adrian MEIRLAND**